



Informations aux parents & élèves 8^e

**OPTIONS DE COMPÉTENCES ORIENTÉES
MÉTIER (OCOM)**

OPTIONS SPÉCIFIQUES (OS)

FEVRIER 2025





Le cadre légal

LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire)

Art. 88 répartition initiale dans les voies

Art. 89 répartition initiale dans les niveaux

Art. 90 passage d'un niveau ou d'une voie à l'autre

RLEO (Règlement d'application de la LEO)

Art. 66 à 70, 87 et 88

CGE (Cadre Général de l'évaluation)





Branches enseignées en 8P

Groupe restreint

FRA	Français
MAT	Mathématiques
ALL	Allemand

Groupe principal

SCN	Sciences de la nature
GEO	Géographie
HIS	Histoire
ANG	Anglais
AVI	Arts visuels
MUS	Musique
ACM	Activités créatrices et manuelles



Promotion en 9^e

Minimum **12** points dans le groupe restreint

Minimum **40** points dans le groupe principal

Echec cas limite (décision du Conseil de direction) :

Maximum 1 point d'insuffisance par groupe, élève ayant redoublé l'année en cours ou 2 fois dans sa scolarité





Objectifs des deux voies

La **Voie Générale (VG)**, comme son nom l'indique, prépare les élèves à diverses filières de formation: **Ecole de Commerce** des Gymnases, **Ecole de Culture Générale** des Gymnases, **Formation Professionnelle** (apprentissage), **Maturité Professionnelle**

La **Voie Prégymnasiale (VP)**, plus académique, prépare les élèves à accéder **directement** aux études en **Ecole de Maturité** des Gymnases





Entrée en VG, résultats de fin de 8P

Deux niveaux en FRA, MAT et ALL

Niveau 1 (standard) : 4 de moyenne ou moins

Niveau 2 (renforcé) : 4,5 de moyenne ou plus

NB: la décision de niveau est propre à chaque discipline.

Réorientations, changements de niveaux / voies : infos en début de 9^e





Entrée en VP, résultats de fin de 8P

Minimum **15** points dans le groupe restreint

Minimum **46,5** points dans le groupe principal

(46,5 correspond aux 15 points du groupe restreint + 7 disciplines à 4,5 en moyenne)

Aucun cas limite n'est prévu par la loi





Option de Compétence Orientée Métier (OCOM)

OPTIONS ARTISANALES, ARTISTIQUES ou TECHNOLOGIQUES

Développer des compétences particulières en lien avec des métiers

Ouvertes en fonction du nombre d'inscriptions (au moins huit élèves - LEO art. 92) : **nécessité de faire deux choix.**

Branche à examen en fin de 11^e

A l'attention des élèves de Voie Générale.





Option de Compétence Orientée Métier (OCOM)

Deux périodes par semaine, complétées par deux périodes de Formation Générale.

L'élève orienté.e en 9^{VG} motive son choix dans une lettre.

Le choix actuel est valable pour la 9^e.

Un nouveau choix est offert pour la 10^e et la 11^e (pour obtenir le certificat VG, l'élève doit avoir suivi au moins deux ans consécutifs la même OCOM).





Option spécifique (OS)

OPTIONS ACADEMIQUES

Développer des compétences particulières dans un domaine d'études

Branche à examen en fin de 11^e.

S'adresse prioritairement aux élèves de Voie Prégymnasiale.

Les OS sont ouvertes en fonction du nombre d'inscriptions (au moins huit élèves – LEO art. 92)

Quatre périodes par semaine.





Option spécifique (OS)

Le choix de l'OS par l'élève de VP est définitif * pour les trois ans du cursus.

L'élève orienté.e en VP motive son choix dans une lettre.

*Ce choix peut de manière exceptionnelle être rediscuté pendant les toutes premières semaines de 9^e année (délai aux vacances d'octobre). Un changement devra alors faire l'objet d'une demande auprès de la direction et être clairement motivé.





Option spécifique (élèves VG)

Branche à examen en fin de 11^e.

Peut s'adresser aux élèves orienté.e.s en Voie Générale, qui :

- ✓ **ont de très bons résultats (indication:14,5 pts ou plus dans le groupe restreint)**
- ✓ **sont très motivé.e.s**
- ✓ **ont un projet scolaire clair (réorientation, RAC, ...).**

L'élève de 9VG suivant une OS manque une, voire deux périodes de Formation Générale.





Option spécifique (élève VVG), suite

En cas de résultats insuffisants en fin d'année (9^e ou 10^e), l'élève ne pourra pas poursuivre l'OS et rejoindra une OCOM (RLEO art. 69 et 94) selon les disponibilités de celles-ci.

L'élève orienté.e en 9VVG désirant suivre une OS motive son choix dans une lettre.

Ses responsables légaux prennent contact avec la ou le maître.sse de classe pour prendre conseil.

Nota bene: l'élève de **10VVG** ou **11VVG** suivant une OS perd deux périodes d'une autre branche, qui doivent être rattrapées de manière autonome.





Liste des OCOM

TMA-SCN : Energies renouvelables – Comprendre et utiliser
Répondant : M. Rihs

STYLISME : Œuvres d'artistes – S'inspirer et créer
Répondante : Mme Raimann

ECO : Introduction à l'économie
Répondant : M. Payot

MITIC : Multimédia et informatique
Répondante : Mme Van Erps

CINEMS : Cinéma - Mitic
Répondante : Mme Sage





Liste des OS

ECO : Economie et Droit

Répondant : M. Schmidle

ITA : Italien

Répondante : Mme Guettinger

LAT : Latin

Répondant : M. Maréchaux

MEP : Mathématiques et Physique

Répondant : M. Buclin





Pour vous aider à choisir

Un Forum des options est prévu le **11 mars 2025** (pour les élèves uniquement) de 14h45 à 15h45.

Il est nécessaire de **présélectionner les options possibles** en consultant les documents relatifs aux différentes options sur le site. En effet, votre enfant n'aura le temps de visiter que 2 options dans ce laps de temps.

Prioriser l'option qui l'intéresse le plus pour se renseigner en premier dans l'organisation de ce forum.





Inscription pour 2025-2026

- Prendre contact avec la ou le maître.sse de classe 8P pour conseil **en cas d'orientation incertaine** et, dans tous les cas, **en cas de choix d'OS pour élève orienté.e en VG**
- Compléter le formulaire d'inscription (distribué en classe après le forum du 11 mars) et le rendre au plus tard le **21 mars 2025**, accompagné de la lettre de motivation de votre enfant.





Conclusion

Les divers documents sont disponibles sur notre site internet www.esep.ch.

Pour tout complément d'information, les maître.sse.s de classe 8P, ainsi que les doyen.ne.s sont à votre disposition.

- eps.elisabeth@vd.ch
- 022 557 58 80

